Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage du compte rendu : 29 juin 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

1) Vote du compte administratif 2025 de la commune
2) Vote du compte de gestion 2025 de la commune
3) Affectation des résultats 2025 de la commune
4) Questions diverses

par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, FAUCHEUX Jean-Pierre, DEGEITERE Géraldine, MARIN Viviane, REMY Isabelle, SOISSON Frédéric, TROUILLET Denis, PINTEAUX Sylvain, LAPEYRONNIE Pascal, HUBART Carmen, POLLET Robin.

Absents excusés : Mmes SOREL Delphine, DUEDAL Cindy, PAYEL Marine, M. VALOIS Nicolas.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire M. Robin POLLET.

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adopté à l'unanimité.

1 - Vote du compte administratif 2025 de la commune (quorum : 10)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2025 de la commune et répond aux différentes questions posées.

Délibération n°2026/035 :

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune de Haudivillers et les décisions modificatives prises au cours de l'année 2025.

Considérant que le compte administratif 2025 doit être voté avant le 30 juin 2026 ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'intégralité du compte administratif ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Après avoir répondu aux différentes questions posées, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal et Mme GFéraldine DEGEITERE est élue Présidente de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 de la commune comme suit :

Résultats de l'année 2025			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
461 203.80 €	545 985.78 €	95 608.37 €	57 435.17 €
84 781.98 €		-38 173.20 €	
Résultats de l'année N-1			
0.00 €	241 237.88 €	0.00 €	70 416.46 €
Part affectée à l'investissement			
0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats de clôture			
461 203.80 €	787 223.66 €	95 608.37 €	127 851.63 €
326 019.86 €		32 243.26 €	
Restes à réaliser			
0.00 €	0.00 €	42 500.00 €	9 500.00 €
0.00 €		33 000.00 €	
Excédent total de financement			
326 019.86 €		-756.74 €	
325 263.12 €			

2 - Vote du compte de gestion 2025 de la commune (quorum : 11)

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2025 du receveur, qui laisse apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Délibération n°2026/036 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de la SGC de Beauvais accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif communal d'Haudivillers ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation des résultats 2025 de la commune (quorum : 11)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le résultat 2025 du budget communal laisse apparaître un déficit d'investissement de 756.74 € (y compris les restes à réaliser), et un excédent de fonctionnement de 326 019.86 € qu'il convient d'affecter.

Délibération n°2026/037 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 de la commune de Haudivillers, approuvé par le conseil municipal en date du 25 juin 2026 ;

Considérant que la commune doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Considérant que le compte administratif présente un résultat de clôture 2025 :

- ⇨ *pour la section de fonctionnement de 326 019.86 euros*
- ⇨ *pour la section d'investissement de 756.74 euros, y compris les restes à réaliser*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

- ⇨ *756.74 euros au compte 1068 du budget 2026 de la commune*
- ⇨ *325 263.12 euros au compte 002 du budget 2026 de la commune*

4 - Questions diverses

1) Tour de table

M. Jean-Pierre FAUCHEUX : a donné un devis relatif à l'acquisition d'une table de ping-pong d'une valeur de 2 600 €.

Mme Isabelle REMY : demande si la commune peut se renseigner sur l'interdiction de tirer des feux d'artifice.
M. le Maire répond qu'à priori il n'y a pas de problème pour les collectivités sous réserve que le feu d'artifice soit tiré par une entreprise agréée.

M. Frédéric SOISSON : signale que le chemin de Reuil a été refait.

M. Robin POLLET : signale que lors de la dernière fête de l'été, les tables de la salle des fêtes étaient sales et collantes.

M. Sylvain PINTEAUX : demande s'il serait possible de mettre en place des sens uniques dans les ruelles de la commune.
Monsieur le Maire précise qu'il faudra organiser une réunion de la commission travaux – sécurité.

Mme Géraldine DEGEITERE : rappelle qu'il y aura besoin de bénévoles pour les festivités des 13 et 14 juillet prochains, ainsi que pour l'anniversaire de Madame FAJAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

S. FRENOY R. POLLET